**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

**Band:** 31 (1985)

Heft: 3

Artikel: Résultats des votations fédérales du 2 décembre 1984

Autor: I.F.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-848311

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Restent, il est vrai, les bisses d'arrosage des vignes. Le vigneron demeure tributaire, partiellement du moins, de ces canalisations vieilles, certainement, comme la première plantation de ceps. On a répété à satiété que la vigne était d'origine romaine. Pourquoi ne serait-elle pas celtique, voire ligure? La terre et le climat ne l'ont-ils pas appelée depuis les temps dont nous avons perdu la mémoire?

Se promener le long d'un bisse de vigne c'est reprendre les pas de nos plus anciens ancêtres, de

ceux-là mêmes qui les premiers s'installèrent sur nos coteaux et découvrirent la splendeur de nos paysages.

Pour y vivre, il fallait de l'eau. Ils allèrent la chercher au torrent. Ils ouvrirent le premier bisse un peu comme l'enfant qui joue au bord de la source. Et depuis lors, le bisse n'a jamais trahi. Nous devrions nous en souvenir.

<sup>1</sup> Article et photos tirées de la Revue «13 Etoiles, reflets du Valais», nº5, mai 1982

# Résultats des votations fédérales du 2 décembre 1984

Une concordance surprenante

Trois objets furent en votation.

L'initiative populaire «pour une protection efficace de la maternité» avec sa proposition de congé parental de neuf mois a été massivement rejetée par 1288181 (84,2%) voix contre 241400 (15,8%) et par tous les cantons. L'article constitutionnel sur la ra-

dio et la télévision et le contre-projet du Conseil fédéral pour une aide aux victimes d'actes de violence criminels ont, comme prévu, aisément passé la rampe avec 1001693 et 1240078 oui, contre 456102 et 272141 non et l'approbation de tous les cantons. La participation au scrutin s'est élevée à 37%.

Lancée par les grandes organisations féminines et soutenue par les partis de gauche et d'extrême gauche, l'initiative sur la maternité demandait la couverture intégrale des soins nécessités par la grossesse et l'accouchement, l'institution d'un congé parental rémunéré de neuf mois pour la mère ou le père – requête qui a soulevé la plupart des oppositions – et la protection étendue contre le licenciement pendant la grosses-

se, le congé de maternité et le congé parental.

Les Chambres, le Conseil fédéral et les formations politiques du centre avaient vivement recommandé le rejet de l'initiative puisque, entre autre, certaines de ses exigences étaient jugées trop onéreuses.

L'article constitutionnel radio-TV, qui a remporté l'adhésion de 68,8% des citoyens qui se sont prononcés, n'avait pratiquement suscité l'opposition d'aucun des partis politiques.

Il habilite la Confédération à légiférer dans le domaine des média électroniques avec une base légale consolidée.

Un premier projet avait été rejeté en 1957, un deuxième en 1976. Le projet d'aide aux victimes d'actes de violence a été accepté à une très nette majorité, le 82% des votants l'ayant approuvé.

L'aide de la Confédération et des cantons, prévue par la modification constitutionnelle, se concrétisera par une assistance morale et juridique et par une indemnisation équitable lorsque les victimes connaissent des difficultés économiques.

# Ein Schweizer im Ausland soll nicht zum Ausländer in der Schweiz werden.

Auf dem laufenden bleiben über alles, was in der Schweiz läuft – dazu brauchen Sie die heimatliche Stimme, die hilft, dass einem Schweizer in der Fremde die Schweiz nicht fremd wird: die Tages-Anzeiger-Fernausgabe.

Auf 16 Dünndruckseiten ist sie ein Querschnitt durch eine volle Tages-Anzeiger-Woche, durch das ganze Spektrum von der Politik bis zum Sport.

Bestellen Sie das kostengünstige Abonnement oder lassen Sie sich zunächst 4 Ausgaben gratis zum Kennenlernen schicken.

Ich abonniere die Tages-Anzeiger Fernausgabe.
Gewünschte Zustellart:
☐ Luftpost ☐ gewöhnliche Post ☐ Gewünschte Zahlungsweise:
☐ jährlich ☐ halbjährlich
□ vierteljährlich
Die ersten 4 Ausgaben sind gratis.
☐ Ich möchte die Tages-Anzeiger-
Fernausgabe kennenlernen Schicken Sie mir 4 Ausgaben gratis.
Zustell-Adresse:
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
Vorname:
Strasse:
PLZ/Ort:
Land:
Abonnementsrechnung an:
Name:
Vorname:
Strasse:
PLZ/Ort:
Coupon einsenden an:Tages-Anzeiger Vertrieb/Verkauf, Postfach, CH-8021 Zürich

Die Preise der Tages-Anzeiger-Fernausgabe in Schweizer Franken

Gewöhnliche Postzustellung	3 Monate	6 Monate	12 Monat
BRD, Dänemark, Jugoslawien, Lu: Norwegen, Öster	xemburg, M	alta, Nieder	lande,
Übrige Länder	25.30	49.70	97.40
Luftpostzustell	una		

